

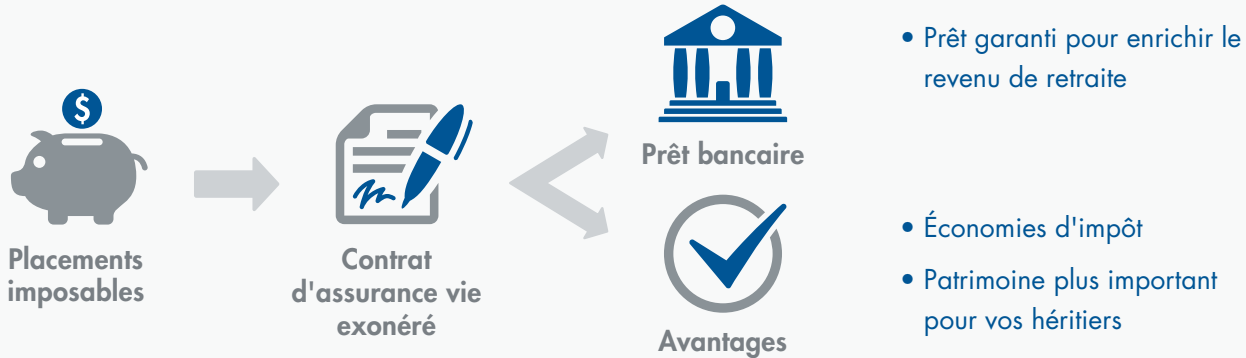
LA SOLUTION RETRAITE-PRIVILÈGE^{MD} EN AYANT RECOURS À L'ASSURANCE VIE ENTIÈRE AVEC PARTICIPATION

C'est le genre de traitement de faveur que vous souhaitez. Enrichissez votre revenu de retraite.

Lorsqu'il est question de retraite, nous voulons tous voir grand! Si l'épargne-retraite ne suffit pas à concrétiser nos rêves à la retraite, la Solution retraite-privilège peut aider.

Certains contrats d'assurance vie ont une valeur de rachat à laquelle vous pouvez accéder. Utilisez-la comme garantie pour obtenir un prêt bancaire libre d'impôt afin d'enrichir votre revenu de retraite. Contrairement aux prêts traditionnels, la dette est remboursée en utilisant le produit du contrat d'assurance vie¹.

Grâce à la Solution retraite-privilège, vous réacheminez une partie de votre argent provenant des placements imposables afin de payer les primes d'un contrat d'assurance vie permanente.



LA SOLUTION RETRAITE-PRIVILÈGE EN ACTION POUR VOUS

Profiter d'économies d'impôt et faire fructifier votre actif

- En réacheminant des sommes des placements imposables dans un contrat d'assurance vie, vous pourriez payer moins d'impôt tout au long de votre vie².
- Les fonds au titre du contrat d'assurance vie fructifient avec avantages fiscaux.
- Les paiements au-delà de la prime requise peuvent accélérer la croissance de la valeur à même le contrat³.

Profiter de votre retraite

- Dès que la valeur de rachat du contrat est suffisante pour satisfaire aux exigences d'admissibilité relatives à l'obtention d'un prêt de l'établissement financier, vous pouvez faire la demande d'un prêt en utilisant le contrat comme garantie⁴.
- Le prêt bancaire peut enrichir votre revenu de retraite avec de l'argent libre d'impôt.

Au décès, le produit de l'assurance vie rembourse le prêt et le reste est versé à la personne bénéficiaire.

¹ Selon les conditions du contrat de prêt, l'établissement financier prêteur pourrait exiger des paiements réguliers ou périodiques du prêt.² Selon la nature de vos placements imposables et en supposant que cela n'entraîne pas d'impôt si les placements sont vendus pour financer les primes. ³ Le paiement supplémentaire se limite au montant requis pour maintenir le statut d'exonération d'impôt du contrat. Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter l'illustration du produit. ⁴ Avec un prêt bancaire garanti, le prêteur sera un établissement prêteur tiers. L'accessibilité au prêt d'un établissement prêteur tiers n'est pas garantie par l'Assurance vie Équitable et ne fait pas partie du contrat d'assurance. L'emprunteuse ou l'emprunteur doit en faire la demande et satisfaire aux exigences relatives à l'obtention d'un prêt de l'établissement prêteur tiers. L'emprunteur pourrait être en mesure d'emprunter une somme allant jusqu'à 100 % de la valeur de rachat du contrat auprès d'un établissement prêteur tiers. Le montant minimal du prêt varie selon l'établissement financier. Certains établissements financiers exigent un prêt minimal garanti de 250 000 \$. La capacité d'obtenir un prêt et les conditions d'un prêt sont sous réserve des politiques de souscription financière de l'établissement prêteur tiers au moment de contracter le prêt et sont susceptibles d'être modifiées à tout moment. Il pourrait y avoir des conditions, des frais et des coûts associés à l'obtention d'un prêt bancaire garanti.

LA SOLUTION PRIVILÉGIÉE^{MD}

EXEMPLE : VOICI SANDRA

Sandra a 43 ans et envisage de prendre sa retraite à l'âge de 65 ans.

- Elle peut mettre de côté la somme de 20 000 \$ par année pendant les 20 prochaines années afin de réaliser cet objectif.
- À l'âge de 65 ans, elle souhaite disposer de la somme de 25 000 \$ par année comme complément de revenu de retraite pendant 20 ans.

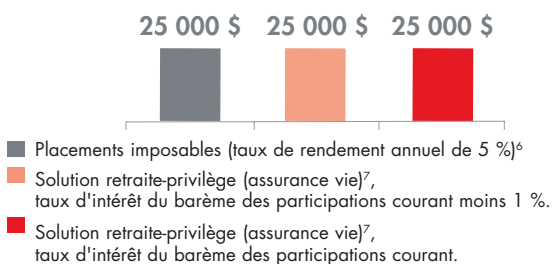
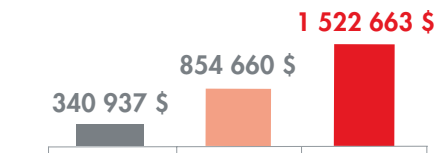
Sandra veut augmenter son revenu de retraite d'une façon fiscalement avantageuse tout en se bâtissant un patrimoine. Elle envisage ces deux options :

- investir la somme de 20 000 \$ chaque année pendant 20 ans dans un placement imposable et effectuer des retraits pour enrichir son revenu; ou
- transférer la somme de 20 000 \$ chaque année pendant 20 ans dans un contrat d'assurance vie permanente pour payer la prime et utiliser la valeur de rachat du contrat comme garantie en vue d'un prêt (Solution retraite-privilege).

Résultats

Les deux options suffisent à enrichir le revenu de retraite de Sandra de 25 000 \$ par année jusqu'à l'âge de 85 ans. Cependant, la Solution retraite-privilege permet de créer un patrimoine plus important que les placements imposables.

Montant annuel après impôt disponible pour enrichir le revenu de retraite de Sandra pendant 20 ans dès l'âge de 65 ans

Valeur nette du patrimoine de Sandra (âge hypothétique au décès de 85 ans et une fois le prêt remboursé)⁵

L'échelle a été modifiée à des fins de mise en page.

D'autres catégories d'actif imposable pourraient nécessiter un taux de rendement plus élevé pour générer la même valeur nette du patrimoine à l'âge de 85 ans que celui d'un contrat d'assurance vie.

	Taux de rendement annuel avant impôt requis ⁸				
	Assurance vie (taux de rendement interne annuel – TRI après impôt)	Intérêt	Dividendes	Gains en capital réalisés	Gains en capital différés ⁹
Barème des participations courant	5,58 %	11,16 %	8,58 %	7,44 %	6,39 %
Barème des participations de rechange (courant moins 1 %)	4,38 %	8,77 %	6,75 %	5,85 %	5,13 %

C'EST LA SOLUTION QUI POURRAIT VOUS CONVENIR LE MIEUX SI...

- Vous détenez des placements imposables.
- Vous désirez réduire l'impôt que vous payez.
- Vous désirez enrichir votre revenu de retraite.
- Vous désirez laisser de l'argent à vos êtres chers ou à une œuvre de bienfaisance.
- Vous avez été un testament à jour.

Votre conseillère ou votre conseiller peut vous montrer comment la Solution retraite-privilege peut vous être profitable.

⁵ Montant du prêt de 25 000 \$ pendant 20 ans dès l'âge de 65 ans. Taux du prêt garanti de 6 %, âge hypothétique au décès de 100 ans. Ratio prêt-valeur de rachat maximal de 90 %. On suppose que l'intérêt sur le prêt est capitalisé. À l'âge de 85 ans, le solde du prêt bancaire est de 974 818 \$. ⁶ Taux de rendement annuel moyen de 5 %. Le portefeuille de placement est composé de 50 % d'intérêt et de 50 % de dividendes. Des retraits de 25 000 \$ seront effectués pendant 20 ans dès l'âge de 65 ans. ⁷ Assurance vie entière avec participation Bâtisseur de patrimoine Equimax^{MD} à 20 paiements. Mode d'affectation des participations bonifications d'assurance libérée. Prestation de décès initiale de 705 944 \$. Les valeurs illustrées reposent sur une femme de 43 ans, des taux standards pour personnes non fumeuses selon les taux en vigueur le 1^{er} juillet 2021 et sur le barème des participations alors en vigueur demeurant inchangé pendant la durée du contrat. Une diminution du barème des participations de l'assurance vie aura une incidence sur les valeurs illustrées. Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats du bloc de contrats avec participation. ⁸ Taux marginal d'imposition de 50 % et taux d'imposition personnel sur les dividendes de 35 %. ⁹ Suppose des gains en capital reportés jusqu'à l'âge de 85 ans.

La Solution retraite-privilege est un concept. Il ne s'agit pas d'un produit ou d'un contrat. Ce concept a été établi en fonction de la législation fiscale actuelle qui est susceptible de changer. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. ^{MD} indique une marque déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.